

es quittent les feuilles qu'elles rongeaient, s'embarassent les pattes dans le goudron, et y périssent. Les autres fuient pour ne plus s'approcher de l'arbre qui en est ainsi délivré en peu de temps. Un autre moyen énergique en chasse les chenilles, les vers et autres insectes; il suffit, pour réussir, d'enrouler le tronc de l'arbre et les plus fortes branches, d'une bande d'écorce de mûrier. Tous les insectes ont naturellement une grande antipathie pour cet arbre, qui semble avoir été réservé pour mourir et défendre en même temps, contre toute atteinte, les vers à soie. Les fourmis ne souffrent pas de ce procédé, mais le précédent les chasse complètement.

NOUVELLES ETRANGERES.

FRANCE.

PARIS.—On annonce que les élèves de l'école polytechnique, qui en ont été renvoyés en conséquence des roubles arrivés il y a peu de jours, ont à la sollicitation de leurs parents et de plusieurs officiers généraux anciens élèves de la même école, adressé individuellement une lettre de soumission au Ministre de la Guerre dans laquelle ils reconnaissent avoir commis une infraction à la discipline et demandent à être réinstallés dans l'école. On dit depuis qu'ils seront réintégrés à l'école le cinq Janvier prochain.

BELGIQUE.

Le Roi de Hollande paraît se préparer à la guerre, il vient de renforcer la garnison de la ville de Maystricht qui, comme on sait, n'est qu'à 5 lieues de la ville de Liège, qui appartient aux Belges. 6 à 7 mille hommes composent la garnison de la première ville. D'un autre côté le Général Français qui commande sur les frontières du Nord-Ouest de la Belgique fait les dispositions nécessaires pour augmenter les garnisons des villes qui sont sous son étendard. — COURRIER BELGE.

AMERIQUE DU SUD.

Les élections des députés aux nouvelles assemblées provinciales sont presque entièrement terminées. La grande majorité est décidément en faveur du gouvernement impérial. On pense que l'élection d'un régent aura lieu aussitôt après l'ouverture de la session des assemblées provinciales.

Une souscription faite à Rio-Janeiro pour les soldats de Don Pedro, blessés dans la dernière guerre de Portugal, avait déjà produit £10,000.

Le navire négrier Rio Janeiro est arrivé à Rio-Janeiro, monté par un équipage anglais et ayant à bord 610 esclaves. Ce bâtiment a été pris, le 28 novembre, sur la côte d'Afrique, par la frégate anglaise Raleigh.

ETATS-UNIS.

AFFAIRES DE LA FRANCE

AVEC LES ETATS-UNIS.

Dans la séance de la chambre des représentants du 7 courant le Président des Etats-Unis envoya un message annonçant qu'il plaçait sous les yeux de la Chambre, en conséquence de sa précédente résolution, les nouvelles dépêches reçues de Mr. Livingston, envoyé extraordinaire de l'Union près la Cour de France. Ces pièces se composaient de 4 lettres de cet ambassadeur au secrétaire d'état de son gouvernement, en date à Paris des 4 octobre 1833, 22 novembre, 6 et 22 décembre dernier, toutes relatives à la question du traité et de l'indemnité des 25 millions. Dans la première, le ministre plénipotentiaire annonce qu'après avoir remis ses lettres de créances au Roi des Français, celui-ci lui répondit : quant à la convention, assurez votre gouvernement que les circonstances imprévues seules empêchent son exécution immédiate; mais qu'il sera fidèlement accompli. Les lois nécessaires seront passées à la prochaine session des chambres je vous dis cela non seulement comme Roi, mais comme un individu dont les promesses seront remplies. Dans la seconde Mr. Livingston annonce qu'il espère que l'affaire se décidera vers le milieu de janvier, qu'un motif pour le délai, est "l'attente du message du Président, qui arrivera avant la discussion et qui contiendra sans doute quelque chose montrant un ferme sentiment national sur le sujet." Que son opinion était que le ton modéré pris par le gouvernement, lorsque le rejet fut d'abord connu, était attribué par quelques uns à l'indifférence, ou par la conviction de la part du président qu'aucunes mesures fermes ne pourraient être soutenues par le peuple Américain. Que le Roi a parlé de l'affaire

et semble extrêmement anxieux d'assurer le passage de la loi : qu'il n'a aucun doute de la sincérité du roi et du cabinet; mais que le succès dépendra du ton au Message. Dans la troisième, il parle de l'ouverture des chambres Françaises. De la victoire gagnée par les ministres dans les chambres, et du bon augure qu'elle sera pour le traité; qu'il a causé avec plusieurs députés, qui semblent bien disposés et convaincus que l'intérêt, comme l'honneur de la nation, réclament l'accomplissement de l'arrangement. Dans la dernière, il dit que les relations diplomatiques avec le gouvernement Français, sont sur le pied le plus extraordinaire; qu'avec la branche exécutive, il n'a pas la moindre discussion, car elle accepte le traité; mais qu'avec la législature, de grandes difficultés s'élèvent; qu'il ne peut avoir aucune communication officielle. Que depuis sa dernière lettre, où il se félicitait de la victoire remportée par le ministère, le ton de la presse administrative avait changé de face; que le Roi et les ministres semblaient craindre de placer leur popularité sur l'essai de la question des Etats-Unis.

Quelques-uns des conducteurs de l'opposition, ne pourraient pas être désireux cependant de prendre la responsabilité d'une rupture entre les deux nations, en brisant le traité, quand ils seront convaincus qu'en place de forcer le ministère à se retirer ils assureront sur eux tout l'odieux d'avoir causé une rupture nationale. Qu'il était de son côté assuré que ce serait imprudent de presser la décision de l'affaire avant le mois prochain, et qu'il attendait avec impatience les instructions pour sa conduite, "dans le cas probable du rejet" de la loi.

M. Adams du Massachusetts, propose de renvoyer le message et les documents au Comité des relations extérieures avec instruction de faire un rapport "incontinent" sur le sujet. M. Crumery espérait que le membre du Massachusetts, après avoir entendu la lecture de la correspondance retirerait cette partie de la motion qui proposait d'instruire le comité de rapporter "incontinent". Il avait confiance que la chambre allouerait au comité un temps convenable pour décider sur des mesures enveloppant des considérations aussi importantes. M. Adams répliqua qu'en introduisant cette résolution, son dessein fut que le comité des relations étrangères fit son rapport de suite. Il s'est servi du mot "incontinent" afin d'assurer que la chambre pensait incontinent avec ses devoirs, et les intérêts et l'honneur de la nation, de laisser plus long-temps ce grand sujet sans exercer son attention sur lui; et il déduit ses raisons dans un assez long discours. M. Archer s'oppose à la motion de M. Adams, sur le motif qu'elle était prématurée, que son adoption placerait le gouvernement dans une fautive position, et serait équivalent à une déclaration de guerre.

Plusieurs membres prirent encore successivement la parole, après quoi le message et les autres documents furent renvoyés définitivement au comité des affaires étrangères sans aucune instruction sur le temps du rapport à faire.

L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

JEUDI SOIR 26 FEVRIER 1835.

PARLEMENT PROVINCIAL

DU

BAS-CANADA.

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF,

Québec, 21 Février, 1835.

SON EXCELLENCE s'est rendue à deux heures à la chambre du Conseil Législatif, aux fins de signifier à la Chambre son désir qu'elle fasse choix d'un Orateur. Les membres de l'Assemblée ont été assermentés par les Commissaires à midi.

Les Conseillers Législatifs furent présents.

Les Honorables MM. Bell, Bowen, Caldwell, Coffin, Couillard, Cuthbert, Feltos, Hale, Joliette, Lattière, Quirouet, Stewart Viger.

Les seuls membres "absents" de la Chambre étaient les suivants : M. Bouc, * Cherrier, * Child, Fortin, Granis, Nelson, Rochon, * Scott, Taché, P. E. Taschereau, et Thibeaudeau (1.) M. Bourdages, décédé, et M. Papineau élu pour deux endroits (2) Présens : 75.

La chambre se transporta à sa nouvelle salle de séance aussitôt après qu'elle quitta la salle du conseil.

M. Papineau fut élu. — Pour 70 ; contre, 6 — (MM. Gury, Clapham, Moore, Wells, Power et Bowman.) M. Gury proposa M. Lafontaine comme orateur.

Membres de l'Assemblée arrivés en cette ville. MM. Archambault, Barty, Bedard, Berthelot, Bessière, Blanchet, Boissonault, Boutillier, Caron, Clapham, Weblois, Deligny, Dionne, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Gury Huot, Laroste, le Boutillier, Letourneau, Marquis, Moore, Noël, Papineau, Power, Robitaille, Taschereau, A. C. Vanfelson, Viger, Wells.

* Arrivés depuis.

Québec, 23 Février, 1835.

Aujourd'hui à 2 heures Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, s'est rendu au Conseil Législatif, avec le cérémonial ordinaire et s'étant assis sur le Trône, le Gentilhomme Huisier de la Verge Noire, a été envoyé requérir la présence de la Chambre d'Assemblée après de son Excellence et cette Chambre était montée, il a plu à son Excellence d'ouvrir la première Session du Quinzième Parlement par la harangue suivante :

Messieurs du Conseil Législatif, et

Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

C'est mon intention de vous réunir le jour fixé par la Proclamation Royale du 16 décembre 1834, qui convoque le Parlement Provincial pour l'expédition des affaires.

J'avais déjà reçu quelques communications importantes, sur des sujets liés aux intérêts vitaux de la province, qui ont occupé depuis quelques mois l'attention sérieuse du Gouvernement de Sa Majesté, et à l'égard desquels il était à désirer que je fusse muni de ses instructions, avant la réunion du Parlement Provincial, lorsque arriva la nouvelle officielle du changement survenu dans les Conseils de Sa Majesté; sur quoi la réunion du Parlement Provincial a été remise jusqu'à ce jour, pour donner le temps de recevoir les instructions dont je viens de parler.

Les changements qui viennent d'avoir lieu dans les Conseils de Sa Majesté, ont dû inévitablement occasionner du délai dans l'envoi de ces instructions, que je n'ai pas encore reçues; et quoiqu'il me paraisse toujours qu'il eût été à désirer que j'en fusse en possession, avant l'ouverture du Parlement Provincial, j'ai cependant jugé expédient de vous assembler maintenant, dans la crainte que le service public ne fût exposé à de sérieux inconvénients par un plus long délai.

J'ai reçu du Gouvernement de Sa Majesté l'information officielle, qu'il avait été passé dans le Parlement Impérial, un Bill relatif au Département des Postes dans les Domaines de Sa Majesté, dans l'Amérique Septentrionale; et j'ai reçu en même temps le projet d'un Bill ayant rapport à ce département, pour être soumis à votre considération, ce qui sera fait de bonne heure dans la Session actuelle.

Avant l'ouverture de la navigation du fleuve Saint-Laurent, dans le printemps de l'année dernière, je crus devoir rétablir le lazaret de la Grande-Isle; — Je vous donnerai de bonne heure dans la Session, communication des mesures qui ont été adoptées en cette occasion. Vous les trouverez semblables à celles qui avaient été adoptées et suivies pendant les deux dernières sessions, et subseqüemment sanctionnées par les deux branches de la législature dans la dernière, ainsi que dans l'avant dernière Session.

Le bill de subsides ayant manqué dans l'avant dernière session, la législature s'étant séparée, après la dernière session, sans avoir pas à aucun bill de subsides, et en fonds affectés d'une manière permanente et mis à la disposition de la couronne, pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil et de l'administration de la justice, n'étant suffisants pour payer qu'une proportion limitée de ces dépenses, il devait en résulter les embarras les plus sérieux dans les opérations ordinaires et indispensables du gouvernement. Dans ces circonstances, le gouvernement de Sa Majesté jugea expédient d'ordonner l'émission de la caisse militaire, d'une somme égale à trente et un mille louis sterling, afin de mitiguer ces embarras en payant une partie des salaires et allocations contingentes des Juges et autres officiers publics de la couronne, qui, par suite du non-paiement de leurs salaires et allocations contingentes, éprouvaient depuis longtemps une détresse extrême et de graves inconvénients; et le gouvernement de Sa Majesté se persuade que sur les subsides qu'il se flâte qui seront votés par la législature du Bas-Canada, la somme avancée de la caisse militaire sera remboursée avec promptitude.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je vous recommande de prendre de bonne heure en considération, la convenance de pourvoir au remboursement de l'avance faite de la caisse militaire, en conformité aux instructions du gouvernement de Sa Majesté, d'une somme égale à trente-mille livres sterling, laquelle a été appliquée à des services qui sont absolument nécessaires pour continuer l'administration ordi-